

GROUPE "VERONICA"

NIMES



BULLETIN
D'INFORMATION

N° 3

VERIFICATION ET ETUDE DES RAPPORTS SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES POUR NIMES ET LA COTREE AVOISINANTE

SIEGE SOCIAL : 3 rue Folco de Baroncelli - 30000 - NIMES - Tel. 67 - 03 - 37 -

Notre Président a été invité par le CLUB "FEMININ-INTER" à organiser le 14 Novembre 1974 au Centre Culturel de NIMES une conférence-débat sur le phénomène OVNI - Assistant le 29 Novembre en compagnie de MM. MATHIEU, Vice-Président, Marc GONZALES et Daniel GUICHARD, Membres de VERONICA, à une conférence donnée également au Centre Culturel de NIMES par Mme DEWILDE sous l'égide du SPCF de MONTPELLIER, il a été contraint de répondre pendant près de deux heures aux questions posées par l'auditoire - "VERONICA" a écrit au SPCF le lendemain de ladite conférence - Une copie en a été adressée à ses correspondants "ufologues" habituels - Mise au point dans "MIDI-LIBRE" du 2/12 - Nous vous communiquons ces documents dans ce bulletin, où vous trouverez également une "FICHE SOMMAIRE D'OBSERVATION" - Nous vous adresserons autant de fiches que vous nous le demanderez (timbre-réponse, s.v.p.) - Même si vous n'êtes pas particulièrement attirés par le rôle d'enquêteur, ayez toujours une de ces FICHES sur vous, pour exploiter immédiatement un témoignage fortuit - Adressez-nous ces fiches dès qu'elles sont remplies - Faites-nous savoir, en vous basant sur la fiche "ORGANISATION et ACTION" ci-jointe quel groupe d'étude vous intéresse plus particulièrement, étant entendu que chaque membre d'une même famille peut choisir le groupe d'étude qui l'intéresse - Nous vous rappelons que la cotisation à "VERONICA" est à caractère "familial" autrement dit il est perçu une seule cotisation par famille - Cette cotisation reste fixée en 1975 à 20 francs (10 frs pour les moins de 18 ans) - Elle est à adresser à VERONICA, 3-Rue Folco de Baroncelli, 30000 NIMES par chèque bancaire ou virement postal au CCP.MONTPELLIER 1994-08 - Les réunions auront lieu en 1975 par groupes d'études à l'initiative des responsables de groupes Les réunions plénières se tiendront au Centre Culturel Pablo NERUDA tous les deux mois le 3^e jeudi à 20h30, soit : le 20 FEVRIER - le 17 AVRIL - le 19 JUIN - (vacances scolaires) - le 18 SEPTEMBRE - le 20 NOVEMBRE - Hors calendrier seront à fixer = la date de l'assemblée générale pour 1975 et la date d'une conférence publique éventuelle destinée à contribuer à étoffer un peu nos ressources financières, faibles puisque provenant jusqu'à présent des seules cotisations - Vous trouverez dans ce bulletin, à la demande de plusieurs de nos membres, les statuts de "VERONICA" - Nous vous avons donné dans le Bulletin N° 1 une liste complète des revues et ouvrages publiés, à notre connaissance, dans le monde entier et traitant de près ou de loin du phénomène OVNI - Nous vous demandons de la mettre à jour en y ajoutant : "URI GELLER" par Andrija PUHARICH, éditions FLAMMARION - "LES CHRONIQUES DES MONDES PARALLELES" par Guy TARADE, Editions H.LAFFONT - "LA NOUVELLE VAGUE DES SOUCOUPES VOLANTES" par Jean-Claude BOURRET, Edition FRANCE-EMPIRE - Nous vous rappelons que nous vous signalons les publications nouvelles sans vouloir porter de jugement de valeur sur leur contenu - Le cas échéant, consulter un membre du bureau - VERONICA adresse à tous ses membres et sympathisants ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, qu'elle souhaite fructueuse en enquêtes et témoignages - Elle vous rappelle qu'elle a recueilli en 10 mois d'existence une quarantaine de témoignages sur les OVNI, dont un témoignage accompagné de deux photos en couleurs adressées pour examen à Monsieur Claude POHER - Une enquête sur un atterrissage (FABREGUES), une enquête à mener dès que possible sur un atterrissage dans le GARD, région de SERNHAC, en février 1974 - Une contre-enquête (non terminée) sur un atterrissage avec manifestation d'humanoïdes datant de 1952 à la périphérie de NIMES - Une enquête en ARGENTINE auprès de Mr COCCIOLI, suite à l'article paru dans LDLN, page 11 du N° 129 de Novembre 73 - Nous attendons le retour de notre correspondant en Argentine, fin janvier, pour vous communiquer les résultats définitifs de cette enquête. Nous avons reçu une bande magnétique "époustouflante" qui a été traduite par l'un de nos sympathisants, José Antonio LORENTE, que nous remercions pour cet exploit - Cette bande était en effet peu audible et Monsieur COCCIOLI mêle l'italien à l'espagnol -

★ GROUPE "VERONICA" ★

NIMES



NIMES LE 7 Décembre 1974

Monsieur le Président du SFCF
1 - Rue de Richelieu
34000 - MONTPELLIER.

Monsieur le Président,

Le vendredi 29 Novembre 1974 le SFCF a organisé à Nîmes (Gard) une conférence publique intitulée "LA VERITE SUR LES OVNI".

Annoncée par voie de presse et par des affiches, elle avait drainé au Centre Culturel une assez nombreuse assistance où figuraient quelques membres du Groupe "VERONICA". Le droit d'entrée était fixé à 10 frs (5 frs pour les étudiants et les enfants). Le vice-président de notre groupe et moi-même avions eu à coeur d'y assister : ne connaissant pas le sigle SFCF, nous avions pensé qu'il s'agissait d'une association récemment créée poursuivant les mêmes buts que "VERONICA", et nous avions apporté au conférencier une documentation complète sur nos travaux depuis notre création en février 1974.

Nous avons appris alors que SFCF signifiait "Syndicat des Femmes Chefs de Famille", et que cette association utilisait l'attrait que certaines personnes manifestent pour le phénomène OVNI à seule fin de drainer des subsides en vue de réaliser certains projets, certainement respectables.

Nous ne saurions y trouver à redire si la conférencière, Madame DEWILDE, ne s'était contentée de lire, à livre ouvert, certains passages d'un livre de Monsieur NAHON sur la lune, relais supposé des OVNI. Le chahut de la salle ne lui a pas permis de tenir plus d'une quinzaine de minutes.

Le sujet de la conférence n'avait pas été traité. Le sujet traité l'avait été de façon indiscutablement mauvaise.

Nous stigmatisons un tel mépris du public et nous déplorons que soit compromise, par des interventions du genre de celle-ci, l'activité des groupes qui s'occupent avec sérieux du phénomène OVNI.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
nos salutations distinguées

Charles GOUIRAN, Pdt du Groupe "VERONICA".

Midi Libre — Lundi 2 décembre 1974

XXX

Le groupe Veronika (Verification et Etude des rapports sur les O. V. N. I. pour Nîmes et la contrée avoisinante, 3, rue Folco-de-Baroncelli), fait savoir à ses adhérents et sympathisants qu'il est totalement étranger à l'organisation de la conférence "La vérité sur les O. V. N. I.", donnée le vendredi 29 novembre au centre Pablo-Neruda par le S. F. C. F. de Montpellier.

VERIFIC

• SIEGE SOCIAL : 3 rue Folco de Baroncelli - 34000 NIMES - Tel. 67-03-37-

S RAPPORTS SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES POUR NIMES ET LA CONTRÉE AVOISINANTE

GROUPE "VERONICA"

NIMES



NIMES LE 22-10-74

Cher Adhérent

Après une période d'information qui a permis aux personnes intéressées par le phénomène "OVNI" de se rencontrer et de se connaître au sein du GROUPE "VERONICA", les membres présents à la réunion du 17 octobre 1974 ont décidé de franchir une nouvelle étape.

Si nous voulons avancer dans la connaissance du phénomène "OVNI" le GROUPE "VERONICA" doit se structurer en groupe de travail.

Vous trouverez donc ci-joint un plan d'organisation indiquant les diverses sections d'études.

Nous vous demandons de nous retourner très rapidement ce plan en nous indiquant à quelle section d'études vous préférez appartenir.

Il vous suffit d'encadrer l'activité qui vous intéresse particulièrement et de mettre votre nom et adresse dans la case qui se trouve à droite de la section choisie.

Nous vous remercions de mettre dans le coin de votre lettre un timbre à 0,80 pour que nous puissions vous informer des réunions extraordinaires par groupe d'étude ou vous faire parvenir information importante.

N'oubliez pas nos réunions le 3^{ème} Jeudi de chaque mois au CENTRE CULTUREL "PABLO NERUDA" de NIMES (Prochaines réunions : le 24 Novembre et le 13 Décembre). Lire sur le tableau à l'entrée du CENTRE le N° de la salle où a lieu la réunion.

Si vous avez à nous transmettre des témoignages d'observations d'OVNI, faites le par écrit ou bande magnétique.

Dans l'espoir de votre rapide réponse nous vous prions, cher adhérent, d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Bureau

N.B. : Chaque membre d'une même famille peut choisir le groupe d'étude qui l'intéresse

GROUPE "VERONICA"

NIMES

NIMES LE



ORGANISATION ET ACTION

A- SECRETARIAT - LIAISON AVEC AUTRES GROUPES DE RECHERCHES:

- a) FRANCE
- b) ETRANGER

B- TRESORERIE:

C- REPRODUCTION DE DOCUMENTS - TIRAGE DU BULLETIN ARCHIVE "VERONICA"

D- RECHERCHES ARCHIVES:

- a) Pour le Gard
- b) Pour la France
- c) Pour l'Etranger
- d) Recherches "OVNI" → grandes religions
- e) Recherches "OVNI" → civilisations mystérieuses

E- DETECTION DES "OVNI":

- a) Détection photo
- b) Détection électro-magnétique et autres - Etudes et construction d'appareils
- c) Réseau de détecteurs
- d) Observation régulière du ciel
- e) Structure - déplacement - moyens de propulsion des "OVNI"

F- ENQUETEURS: (Personnes intéressées par interrogation des témoins d'apparitions d'OVNI et enquêtes sur les lieux)

- a) Elaboration du guide de l'enquêteur:
- b) Préparation du matériel nécessaire pour études sur le terrain

G- ANTHROPOLOGIE COSMIQUE:

- a) Morphologie et conduite des occupants d'OVNI
- b) Effets des "OVNI" (Physiques - physiologiques - psychiques)
- c) Etudes des moyens de communication avec les occupants d'OVNI
- d) Parapsychologie

H- SECTIONS LOCALES ET SCOLAIRES:

- a) animateur section MONTPELLIER
- b) animateur section AIGUES-VIVES
- c) animateur section ALES
- d) animateur section COMBAS
- e) animateur section GALLARGUES LE MONTVEUX
- etc -----

• VERIFICATION ET ETUDE DES RAPPORTS SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES POUR NIMES ET LA CONTRÉE AVOISINANTE

• SIEGE SOCIAL 3 rue Folco de Baroncelli - 3000 - NIMES - Tel. 67 - 03 - 37 -

★ GROUPE "VERONICA" ★

NIMES

NIMES LE 26 Janvier 1974



(Déclaration Préfecture du Gard sous n°16)
(en date du 11/2/74 - JORF p.2259, 26/2/74)

- S T A T U T S -

- ARTICLE 1er : DENOMINATION -

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre "Groupe VERONICA".

- ARTICLE 2 : BUT DE L'ASSOCIATION -

Cette association a pour but, non seulement la vérification et l'étude des rapports sur les objets volants non identifiés (OVNIS) pour Nîmes et la contrée avoisinante, mais encore l'étude du phénomène OVNI en tous lieux, en tous temps et par tous les moyens d'investigation.

- ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL -

Le siège social est fixé à Nîmes, Gard, 3 - Rue Folco de Baroncelli. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

- ARTICLE 4 : COMPOSITION -

L'association se compose de :

- a/ Membres d'honneur.
- b/ Membres actifs.
- c/ Membres correspondants.

- ARTICLE 5 : ADMISSION -

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

- ARTICLE 6 : LES MEMBRES -

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association : ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation et de participer effectivement aux activités de l'association.

Sont membres correspondants ceux qui résident hors de la zone d'activité de l'association et acceptent de la représenter : ils sont dispensés de cotisations.

- ARTICLE 7 : RADIATIONS -

La qualité de membre se perd par :

- a/ La démission.
- b/ Le décès ou la disparition.
- c/ La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

- ARTICLE 8 : RESSOURCES -

Les ressources de l'association comprennent :

• SIEGE SOCIAL : 3 rue Folco de Baroncelli - 3000 - NIMES - Tel. 67 - 03 - 37 -

VERIFICATION ET ETUDE DES RAPPORTS SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES POUR NIMES ET LA CONTRÉE AVOISINANTE

19/ Le montant des cotisations.

29/ Les subventions de l'Etat, des Départements et des Communes.

- ARTICLE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION -

L'association est dirigée par un conseil de membres élus pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

19/ Un Président.

29/ Un ou plusieurs Vice-Présidents.

39/ Un Secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire-adjoint.

49/ Un Trésorier et, si besoin est, un trésorier-adjoint.

Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

- ARTICLE 10 : REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du **Président**, ou sur la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre du comité qui sans excuse n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire. Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

- ARTICLE 11 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE -

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au mois de Mai. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le Président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants. Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale que les questions soumises à l'ordre du jour.

- ARTICLE 12 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE -

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 10.

- ARTICLE 13 : REGLEMENT INTERIEUR -

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration de l'association.

- ARTICLE 14 : DISSOLUTION -

En cas de dissolution, prononcée par les deux-tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

★ GROUPE "VERONICA"★

NIMES



LE

FICHE SOMMAIRE d' OBSERVATION

VERIFICATION ET ETUDE DES RAPPORTS SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES POUR NIMES ET LA COTEE ANOISINANTE

OBSERVATION du _____ à _____
(date, heure de début, heure de fin) (lieu)

TEMOIGNAGE de M _____
(nom, prénom, âge, profession)

ADRESSE précise _____ Tél. _____

NOMS et ADRESSES des personnes qui étaient avec vous :

COMMENT VOTRE ATTENTION a-t'elle été attirée ?

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES (ciel, température, vent, visibilité, etc...)

OBJETS NON IDENTIFIES apparus (nombre, formation, point d'apparition dans le ciel ou au sol, le cas échéant, etc...)

FORME DE L'OBJET : Faire dessins

MOUVEMENTS APPARENTS (rotation, oscillement, basculement, etc...)

TRAJECTOIRE (rectiligne, courbe, brisée, etc...)

COULEURS (changements, feux fixes ou clignotants, projections lumineuses, influence sur l'environnement, etc...)

EFFETS SONORES

EFFETS MECANQUES, ELECTRIQUES, ELECTRO-MAGNETIQUES (sur boussole, radio, télé, montre, moteurs, etc...)

EFFETS OLFACTIFS (odeur agréable, nauséabonde, etc...)

EFFETS CALORIQUES (chaleur ressentie)

EFFETS SUR LES HOMMES : a/ physiologiques

b/ psychologiques

EFFETS SUR LES ANIMAUX :

REMARQUES PERSONNELLES pouvant apporter des précisions complémentaires :

Joindre éventuellement à cette fiche sommaire d'observation : photos (avec négatif), films, croquis de situation, extraits du cadastre, de plans directeurs, de cartes géographiques.

NOM et signature de
l'enquêteur :

Signature du témoin :

RE : Il a été tenu compte, pour l'établissement de cette fiche, des précieuses indications fournies par divers opuscules spécialisés, en particulier "LE GUIDE DE L'ENQUETEUR" de "LUMIERES DANS LA NUIT", 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON.